

Retraites : une réforme juste, pour tous !

Le gouvernement vient de présenter sa réforme des retraites. Si les enjeux financiers pèsent lourdement sur les orientations générales qui sont proposées, le débat ne doit pas être réduit à cette seule dimension. Car une réforme des retraites, c'est aussi s'interroger sur l'équilibre à trouver entre la place faite au travail – l'activité professionnelle – tout au long de la vie, la place faite aux seniors sur le marché de l'emploi ; et ne pas oublier de porter une attention particulière à toutes les personnes fragilisées par leur état de santé, leur handicap ou encore à leurs proches qui apportent une aide quotidienne au détriment de leur carrière professionnelle.

Une réforme, un choix de société

Cette réforme s'appuie sur des postulats présentés comme des vérités alors qu'ils sont symboliques d'un choix de société !

Premier postulat : "Vivre plus longtemps implique de travailler plus longtemps". Lorsque les congés payés ont été mis en place en 1936, on vivait pourtant déjà plus longtemps qu'avant... Il est donc bien question de choix de société : le travail doit-il être le fondement d'une vie ?

Posé ainsi, le débat a une résonance particulière. Quelle place alors pour toutes les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler en raison de leur handicap, leur maladie ou leur âge ?

Deuxième postulat : "Vivre plus longtemps implique vivre plus longtemps en bonne santé". Voilà qui soulève la question du vieillissement de la population ; et s'il est sans doute avéré que les progrès de la médecine permettent de vivre plus longtemps en bonne santé, il est aussi avéré qu'il n'y a pas d'égalité dans ce domaine, tant les facteurs biologiques et sociologiques jouent un rôle ! Et c'est sans compter sur la tendance à la déconstruction de notre système de santé qui ne pourra du coup garantir longtemps ce postulat de vieillissement idéal en bonne santé !

Des injonctions contradictoires ?

Au-delà du choix de société fait avec cette réforme, d'autres questions se posent !

En effet, elle met en jeu le travail des seniors. L'âge étant un facteur de discrimination, comment une personne qui a en outre un handicap, et qui doit aussi faire face à des discriminations par rapport à celui-ci, pourra-t-elle trouver un emploi ?

Cette réforme met aussi en jeu le plein emploi. Tous au travail donc. On ne nous dit pas comment. Mais on doit travailler, peu importe la crise et le taux de chômage croissant. Alors soit.

Il faut alors d'abord lever les obstacles que rencontrent les personnes éloignées de l'emploi du fait d'un manque de formation, d'une société inaccessible, d'une exclusion

subie depuis longtemps... et si elles (re)trouvent un emploi, le risque est grand d'un salaire faible, d'une nécessité de cotiser plus/très longtemps, d'une dégradation de l'état de santé (rappelons qu'on parle de publics fragiles !), sans les moyens adéquats pour la prendre en charge... : travailler plus longtemps et "mal", pour vivre encore moins bien après ?

Sans parler des personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler du fait de leur handicap, de leur maladie ou de leur situation d'exclusion...

Et puis il faut aussi résoudre une contradiction de taille : celle que vivent les personnes qui ont dû abandonner leur emploi – ou réduire leur temps de travail – pour s'occuper d'un proche en situation de fragilité (handicapé, malade...) !

Demain tous en invalidité ?

La réforme aborde également la pénibilité. Beaucoup de personnes ont un emploi que l'on peut qualifier de pénible ; c'est d'ailleurs le cas de nombre de personnes qui ont un handicap. Quid de toutes ces personnes ? Elles vont devoir prouver individuellement cette pénibilité ! N'est-ce pas à l'État de déclarer a priori la pénibilité d'un travail ?

A mal prendre en compte la pénibilité d'un côté, et à ne pas envisager la fatigabilité de l'autre, et le cas de toutes les personnes qui, malheureusement, du fait de leur maladie ou de leur handicap, vont voir leur état s'aggraver avec l'âge et plus tôt que pour d'autres, il est à craindre que la mise en invalidité devienne la règle !

Bien considérer ces publics dans la réforme est donc indispensable afin que celle-ci ne finisse pas en un simple transfert de coût entre le régime vieillesse et la sécurité sociale, et que ces personnes puissent avoir une vie digne et décente, grâce à une retraite anticipée méritée et ce, dans des conditions favorables.

Penser une réforme des retraites juste, c'est donc penser à tous les publics, en n'omettant ni les personnes fragiles, ni les personnes "aidants" de personnes fragiles, ni leurs caractéristiques propres.

C'est aussi regarder la société dans laquelle on vit avec équité : le nombre de personnes ayant un faible revenu est énorme. Qui dit "faible revenu" dit faible pouvoir d'achat, impossibilité d'épargner... Et on demande à ces personnes de porter la solidarité nationale en cotisant plus et plus longtemps, au prix de leur vie quotidienne, sûrement parfois au prix de leur santé, pour demain avoir une retraite minimale. Est-ce ainsi que les gens doivent finir leur vie ?

Jean-Marie Barbier, président de l'APF

Brèves d'actu

Réforme des retraites : pour une prise en compte de la situation de handicap et des aidants familiaux

Les adhérents de l'APF réunis en assemblée générale à Annecy le 26 juin 2010 ont adopté une motion sur les retraites demandant notamment :

- > d'élargir le droit à la retraite anticipée aux personnes qui ont un taux d'invalidité compris entre 50 et 80 % et à celles dont le handicap intervient en cours de carrière sans définir une durée minimale de cotisations ;
- > de permettre l'accès à la retraite à tous les travailleurs en situation de handicap ayant cotisé 124 trimestres – quel que soit le régime auquel ils appartiennent – et quel que soit l'âge de survenu du handicap afin qu'ils puissent obtenir une retraite dès l'âge de 50 ans ;
- > de majorer les annuités travaillées, y compris pour les points de retraite complémentaire, à compter de la survenue du handicap en cours de carrière, et en prenant en considération la pénibilité ;
- > de garantir au titulaire d'une pension d'invalidité un niveau de pension de retraite au moins identique à cette pension si sa carrière professionnelle ne lui permet pas d'avoir une pension de retraite servie par la sécurité sociale supérieure à sa pension d'invalidité ;
- > pour les aidants familiaux, la suppression de l'actuelle clause de condition de ressources et de plafond pour leur affiliation à titre gratuit à l'assurance vieillesse du régime général ;
- > pour les parents d'enfant en situation de handicap, la bonification de la pension pour les assurés ayant élevé un enfant en situation de handicap et l'harmonisation de la majoration de durée d'assurance pour enfant handicapé entre les régimes du privé et du public, en s'alignant sur le régime le plus favorable ;
- > pour les conjoints, l'extension à l'ensemble des régimes de sécurité sociale du dispositif permettant de bénéficier d'une retraite anticipée lorsque leur conjoint est atteint d'un handicap ou d'une maladie le plaçant dans l'impossibilité d'exercer une quelconque profession.

Accessibilité de la cité : il faut résister aux lobbies !

Alors que la proposition de loi de Paul Blanc « *améliorant le fonctionnement des MDPH et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap* » vient de passer en commission des affaires sociales du Sénat, l'APF s'inquiète du traitement réservé à l'accessibilité du cadre bâti neuf.

Aussi, ses adhérents réunis en assemblée générale à Annecy le 26 juin 2010 ont adopté une Déclaration de vigilance pour une accessibilité et une conception uni-

verselle. Dans cette déclaration, les adhérents de l'APF « *tiennent à affirmer fortement qu'ils refuseront toute disposition remettant en cause le principe 'd'accès à tout pour tous' inscrit dans la loi du 11 février 2005.* »

Ils « *déclarent leur vigilance quant au respect - sans dérogations - des principes d'accessibilité et de conception universelles tels qu'ils sont définis dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et ratifiée par la France. Ils demandent au président de la République, au gouvernement et à tous les parlementaires de garantir l'application de ces principes, essentiels pour construire une société ouverte à tous.* »

Retrouvez la motion "Retraites" complète, la motion "Aides humaines : reconnaître et financer tous les besoins et les services" et la déclaration sur l'accessibilité sur www.reflexe-handicap.org

L'inadmissible expulsion d'Ardi, jeune kosovar polyhandicapé

Le mardi 4 mai à 10h, Ardi, jeune kosovar polyhandicapé, et sa famille ont été expulsés. Le lundi 3 mai à 21h, des policiers et des gendarmes ont fait irruption dans l'IEM où il était soigné. Munis d'une décision préfectorale d'expulsion, ils ont emmené avec eux le jeune, devant le personnel soignant choqué et impuissant. Après avoir passé la nuit au Centre de rétention administrative de Metz, il a été expulsé de France avec sa famille le lendemain matin par avion à destination du Kosovo. Les parents d'Ardi, qui souffre d'une maladie dégénérative du cerveau, avec un polyhandicap lourd et atteint d'épilepsie, étaient venus en France en 2008 dans l'espoir d'y faire soigner leur enfant qui ne pouvait pas bénéficier des soins nécessaires au Kosovo. Dès son retour au Kosovo, l'état de santé d'Ardi s'est particulièrement dégradé suite à cette rupture dans la continuité des soins et aux manques de moyens sanitaires dans ce pays.

Aujourd'hui, suite à la mobilisation tant locale que nationale, des soins sont actuellement apportés et des médicaments financés par la France.

Bernard Kouchner a reçu le 24 juin dernier le Dr Isabelle Kieffer, pédiatre, et le Dr Guy Germain, médecin référent Moselle en rééducation fonctionnelle, et M. Wojciechowski, député-maire de St-Avold. M. Kouchner s'est engagé à veiller à l'approvisionnement durable des médicaments nécessaires pour Ardi. Conscient des difficultés de prise en charge au Kosovo, M. Kouchner va chercher une solution pérenne permettant une prise en charge adaptée. Un retour en France n'est pas exclu, mais n'est pas la seule option.

A suivre...

Plus d'infos : <http://blogardy.over-blog.com/>

